

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON**OBJET : Demande de subventions pour l'été Châtelleraudais 2014***Mesdames, Messieurs,*

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au coeur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire Châtelleraudais.

L'été Châtelleraudais 2014 s'annonce dense en manifestations de qualité. Avec le programme "Jours de Vienne 2014", la Vienne est à l'honneur sous toutes ses formes.

Considérant le budget déployé par la collectivité, un soutien financier est demandé au conseil régional et au conseil général.

* * * * *

VU l'article 3, alinéa II.1.2.3. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT le budget global affecté en 2014 à l'été Châtelleraudais et à la manifestation "Jours de Vienne",

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'été Châtelleraudais 2014 correspondant, et de solliciter les subventions suivantes auprès du conseil régional et du conseil général.

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€
Eté Châtelleraudais	72 500	Conseil général (4%)	11 000
Jours de Vienne	176 826	Conseil régional (30%)	74 750
		Autofinancement	163 576
TOTAL € TTC	249 326 €	TOTAL	249 326 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau communautaire

du 30 juin 2014

n° 14

page 2/2

- de solliciter un soutien financier auprès du conseil général de 11 000 € et du conseil régional de 74 750 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire : 95.10/4400 aux comptes 7472 et 7473.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 03/07/14, n° 5991

Publié au siège de la CAPC, le 02/07/14

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER